



Possibilite de formation non remunerée

Par **joel paulin**, le **13/01/2010** à **21:37**

Bonjour,

je me prenom joel paulin. je suis titulaire pour le moment d'un récépissé d'une première demande n'ayant pas une autorisation de travailler, depuis déjà 4 mois. et, j'ai travaillé comme commis de cuisine durant 3 ans, tout en étant déclaré pendant un an et demi lorsque je n'avais pas de papier.

j'aimerais savoir si je peux ce pendant en attendant si possible un éventuel titre de séjour faire une formation non rémunérée en cuisine?

et, savoir s'il ya un autre moyen d'obtenir une autorisation de travail avant l'obtention de la dite carte de séjour

que faire pour résoudre tous ces problèmes merci de me répondre